

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Stumpflacke - Spacer

Référence article :

500-0001

500-0006

500-0001M

501-0001

501-0006

501-0001M

502-0001

502-0006

502-0001M

503-0001

503-0006

503-0001M

504-0001

504-0006

504-0001M

505-0001

505-0006

505-0001M

506-0001

506-0006

506-0001M

507-0001

507-0006

507-0001M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Sceller les dies en plâtre et les garde-place

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: YETI Dentalprodukte GmbH

Rue: Industriestrasse 3

Lieu: D-78234 Engen

Téléphone: +49 7733-9410-0

Téléfax: +49 7733-9410-22

Service responsable: sdb@yeti-dental.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingenheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 7733-9410-0 (Mo-Do 8:00 - 16:30, Fr 8:00 - 15:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P235 Tenir au frais.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/contenant selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

Conseils supplémentaires

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
141-78-6	acétate d'éthyle			20 - 50 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
123-86-4	acétate de n-butyle			15 - 30 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
9004-70-0	Nitrate de cellulose			15 - 25 %
	-			
	Expl. 1.1; H201			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			15 - 25 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Consulter un médecin en cas de symptômes ou de doute.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires ou en cas de difficultés respiratoires. Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire boire de neutralisant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de respiration/contact avec les yeux: avec des concentrations élevées, irritation des muqueuses possible, peut engendrer des effets narcotiques, voire réduire la coordination motrice et le temps de réaction. La respiration prolongée de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer des maux de tête, le vertige, les nausées etc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si inconscient alerte médicale.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Un allumage en retour est possible à grande distance.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés. Risque d'éclatement du récipient.

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre à l'abri les personnes non protégées. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Risque d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas laisser ouverts les fûts/récipients. Observer les règles générales de l'hygiène. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol.

Préventions des incendies et explosion

Vapeurs plus denses que l'air Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Prévoir une cuve de sol sans écoulement. Empêcher les infiltrations dans le sol. Stocker dans l'emballage d'origine

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Ne pas entreposer ensemble avec les substances suivantes : Médicament, Matériaux qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau, Peroxydes organiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante. (< 20 °C) Conserver dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sceller les dies en plâtre et les garde-place

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Mesure informative de la concentration d'éthanol avec tubes réactifs ; par ex. Compur (549 210 type : 104 SA), Dräger (81 01631 type : alcool 25/a), Auer (5085-818 type : éthanol-100)

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

Gants protecteurs à résistance chimique, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes (60 minutes): caoutchouc butyle (butyle) avec une épaisseur minimum de 0,7mm, tels que les gants de protection <Butoject 898> de la société KCL.

Le matériau des gants doit résister à la pénétration et au produit/la substance/la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs. Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail en ce qui concerne les agressions physiques et mécaniques ainsi que la durée d'exposition. Renseignez-vous chez le fabricant sur le temps de perméation exact du matériau du gant et respectez les indications données.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368). Porter des vêtements de protection ignifugés.

Protection respiratoire

Si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée, porter une protection respiratoire adaptée. (Filtre à gaz A1 (brun))

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Variable, selon la coloration	
Odeur:	Caractéristique	
pH-Valeur (à 20 °C):	n.a.	DIN 19268
Modification d'état		
Point de fusion:	n.d.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	(697 hPa) 55 °C	
Point de sublimation:	n.d.	
Point de ramollissement:	n.d.	
Point d'écoulement:	n.d.	
Point d'éclair:	-18 °C	ISO 1523
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité		
solide:	n.d.	
gaz:	n.d.	
Dangers d'explosion	Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.	
Limite inférieure d'explosivité:	1,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	13 vol. %	
Température d'inflammation:	n.d.	
Température d'auto-inflammabilité solide:	n.d.	
gaz:	n.d.	
Température de décomposition:	n.d.	
Propriétés comburantes	n.d.	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	2470 hPa	berechnet
Pression de vapeur:	n.d.	

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

Densité (à 20 °C):	n.d.	
Densité apparente:	n.d.	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Partiellement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	n.d.	
Coefficient de partage:	n.d.	
Viscosité dynamique:	n.d.	
Viscosité cinématique:	n.d.	
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	20 s	4 DIN 53211
Densité de vapeur:	n.d.	
Taux d'évaporation:	n.d.	
Épreuve de séparation du solvant:	n.d.	
Teneur en solvant:	> 75%	

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: n.d.

Autres informations

Donnée non disponible.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable (pas de décomposition).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures dépassant 9 °C. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

10.5. Matières incompatibles

Les matières plastiques et le caoutchouc sont attaqués.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
141-78-6	acétate d'éthyle	par voie orale	DL50	5620 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50 mg/kg	> 18000	Lapin	
123-86-4	acétate de n-butyle	par voie orale	DL50	10800 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50 mg/kg	> 17600	Lapin	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	par voie orale	DL50	5050 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	12800 mg/kg	Lapin	

Irritation et corrosivité

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. ((acétate d'éthyle); (acétate de n-butyle))

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques . L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 200 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 2000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 150 mg/l	48 h		
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 - 185 mg/l	96 h		REACH / GESTIS
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Éliminer ce produit et son récipient comme déchets dangereux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Contacter le fabricant ou l'entreprise de traitement des déchets en ce qui concerne le numéro de code de déchet.

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

Code d'élimination des déchets-Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Produit de nettoyage recommandé: eau avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 2059
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Nitrocellulose, Solution, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Code de classement: D
Dispositions spéciales: 198 531 640D
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité dégagée: E0
Catégorie de transport: 2
N° danger: 33
Code de restriction concernant les tunnels: B

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 2059
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Nitrocellulose, Solution, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Code de classement: D
Dispositions spéciales: 198 531 640D
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité dégagée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2059
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Nitrocellulose, Solution, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 198
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagée: E0
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 2059
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Nitrocellulose Solution, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A91
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y341
 Quantité dégagée: E0
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
 Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Section: 8,11

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)
 ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale (IATA: L'Association internationale du transport aérien)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des

Stumpflacke - Spacer

11294-0003

substances chimiques commerciales existantes)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)

N ° CAS:..Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques)

LC50: Lethal concentration, 50% (Concentration létale, 50%)

LD50: Lethal dose, 50% (dose létale, 50%)

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)